PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE SAINT-ZOTIQUE

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 10 NOVEMBRE 2026

À une séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Zotique tenue le 10 novembre 2026 à 18 h, en la salle du conseil municipal située au 1250, rue Principale et à laquelle étaient présents les conseillers municipaux Karine Bouchard, Yannick Guay, Hugo Gendreau, Simon Hébert, Marylène Contant et Yves Lacelle, tous formant quorum sous la présidence de Jean-Pierre Daout, maire.

La greffière, M^e^ Julie Paradis, directrice du greffe et des affaires juridiques, était également présente et agissait à titre de secrétaire de la séance.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE, CONSTATATION DU QUORUM ET CONFIRMATION DE LA RÉCEPTION DE L'AVIS DE CONVOCATION

2026-11-328 **OUVERTURE DE LA SÉANCE, CONSTATATION DU QUORUM ET CONFIRMATION DE LA RÉCEPTION DE L'AVIS DE CONVOCATION**

Monsieur le maire Jean-Pierre Daoust s'assure que l'avis de convocation a été reçu par chacun des membres du conseil municipal et constate le quorum.

Il est résolu à l'unanimité d'ouvrir la séance à 18 h 06.

2. ORDRE DU JOUR

2026-11-329 **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour, tel que présenté.

1. **Ouverture de la séance, constatation du quorum et confirmation de la réception de l'avis de convocation**
1.1 Ouverture de la séance, constatation du quorum et confirmation de la réception de l'avis de convocation

2. **Ordre du jour**
2.1 Adoption de l'ordre du jour

3. **Ressources humaines**
3.1 Approbation d'une transaction-quittance – Employé numéro 33

4. **Période de questions de la fin de la séance**

5. **Levée de la séance**

3. RESSOURCES HUMAINES

2026-11-330 **APPROBATION D'UNE TRANSACTION-QUITTANCE – EMPLOYÉ NUMÉRO 33**

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a été informé des modalités et conditions de la transaction-quittance négociée en lien avec ce qui fait l'objet du dossier auquel il est référé en titre;

Il est résolu à l'unanimité d'entériner la fin d'emploi de l'employé numéro 33 et d'approuver les conditions et les modalités convenues à la transaction-quittance visée.

Il est de plus résolu d'autoriser le directeur général à signer, pour et au nom de la Ville, telle transaction-quittance.

Il est finalement résolu d'autoriser que la dépense soit financée et payée par le budget de fonctionnement du service.

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE SAINT-ZOTIQUE

4. PÉRIODE DE QUESTIONS DE LA FIN DE LA SÉANCE

PÉRIODE DE QUESTIONS DE LA FIN DE LA SÉANCE

Monsieur le maire Jean-Pierre Daoust laisse la parole à l'assistance pour la période de questions de la fin de la séance.

Il mentionne qu'aucune question n'a été posée par les citoyens.

5. LEVÉE DE LA SÉANCE

2026-11-331 **LEVÉE DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour étant épuisé, il est résolu à l'unanimité de lever la séance à 18 h 09.

_____
Jean-Pierre Daoust, maire

_____
Me Julie Paradis, greffière
Directrice du greffe et des affaires juridiques